



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

04 mars 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.

La bonne santé globale de l'économie se traduit aujourd'hui par un niveau de production élevé, avec un PIB qui a dépassé son niveau d'avant crise, et par un faible niveau de chômage. Alors que le choc provoqué par la crise sanitaire en mars 2020 laissait craindre une hausse importante du nombre de demandeurs d'emplois, notamment pour les publics jeunes, l'emploi salarié a retrouvé la bonne dynamique qui était la sienne en 2019. Aujourd'hui, les tensions de recrutement font même partie des principaux freins identifiés à une reprise économique plus vigoureuse, avec la pénurie de matières premières et l'inflation.

Pour autant, ce dynamisme économique ne doit pas cacher les difficultés que certains jeunes français peuvent éprouver à trouver du travail. Les causes en sont multiples et peuvent être liées à des parcours de vie chaotiques, un abandon d'études ou simplement des difficultés d'orientation. Alors que le marché du travail est en tension, ces jeunes doivent être formés et accompagnés vers l'emploi durable. C'est tout l'objet du plan 1jeune1solution qui a été largement mis en œuvre depuis 2020 avec de très bons résultats dans le département : plus de 20 000 aides octroyées dans le cadre de contrats d'apprentissage, 2 200 Contrats Initiatives Emploi ou encore 800 Parcours Emploi Compétences signés en 2021.

Depuis le 1^{er} mars, l'État va plus loin encore avec le remplacement de la garantie jeune par le contrat engagement jeune. Ce nouveau contrat propose un parcours d'accompagnement adapté, à la fois sur le plan financier (indemnité jusqu'à 500€ mensuelle) et humain (ateliers d'accompagnement, prise en charge de points de vulnérabilité, logement, santé, mobilité notamment). Les moyens mis en œuvre sont à la hauteur de l'objectif, puisque 400 000 contrats d'engagement sont attendus en France en 2022. Il s'agit d'une opportunité dont il faut que les jeunes et les entreprises se saisissent afin de faire en sorte que l'emploi durable devienne une réalité pour tous, et notamment pour les publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

1. Volontariat Territorial en Administration
2. Aide Volontariat Territorial en Entreprise Vert
3. Aide au recrutement des apprentis pour les collectivités territoriales et établissements publics en relevant
4. Fonds pour le recyclage des friches
5. Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle
6. Soutien de certaines cantines scolaires
7. AAP « i-Demo » : développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs
8. Solutions et technologies innovantes pour les batteries

FOCUS SUR ...



Le Contrat d'Engagement Jeune



1. Volontariat Territorial en Administration

Le volontariat territorial en administration permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leurs besoins. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements de plan de relance.

L'aide s'élève à 15 000€ pour chaque contrat, à hauteur de 800 contrats de volontariat territorial en administration sur toute la France en 2022.

Contact : vta@ancr.gouv.fr

[Plus d'informations ici](#)

2. Aide Volontariat Territorial en Entreprise Vert

Le VTE, lancé en 2018, est un programme opéré par Bpifrance qui donne la possibilité à des étudiants en alternance ou récemment diplômés d'études supérieures (à partir de bac+2, jusqu'à 2 ans en sortie d'études) d'accéder à des postes à responsabilités dans des PME et ETI françaises.

Le VTE Vert sera une occasion pour eux :

- d'acquérir des compétences fortes et une expérience professionnelle différenciante ;
- d'avoir une vision complète et transverse de l'entreprise ainsi que de ses défis futurs liés à la transition écologique ;
- d'être en proximité étroite avec un dirigeant d'entreprise ;
- de participer au rebond économique de la France.

Afin d'accompagner le recrutement de 1 000 jeunes dans des TPE, PME et ETI sur des métiers de la transition écologique, **une aide pouvant aller jusqu'à 8 000 €** sera versée à l'entreprise qui accueille un talent en Volontariat territorial en entreprise (VTE) « Vert ».

[Plus d'informations ici](#)

3. Aide au recrutement des apprentis pour les collectivités territoriales et établissements publics en relevant

Il s'agit d'une aide financière exceptionnelle attribuée aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet et le 30 juin 2022.

L'aide financière exceptionnelle s'élève à 3 000€ pour chaque contrat d'apprentissage éligible. Ce montant est forfaitaire.

[Plus d'informations ici et ici](#)

4. Fonds pour le recyclage des friches

Ce fonds finance l'acquisition, la dépollution et la démolition de friches dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Ces projets sont sélectionnés à l'issue d'appels à projets régionaux « Recyclage foncier » pilotés par les préfets de régions, ainsi que la reconversion de friches polluées issues d'anciens sites industriels ou miniers, dans le cadre d'appels à projets de l'ADEME.

Doté d'une enveloppe de 4,2 millions d'euros au niveau normand, l'appel à projets « Recyclage foncier » est ouvert **jusqu'au 15 avril 2022**.

Contact : DREAL - ADEME

[Plus d'informations ici et ici](#)

5. Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle

Cette aide s'adresse aux entreprises industrielles de toutes tailles qui souhaitent s'équiper pour réduire leurs émissions de CO2 ou améliorer leur efficacité énergétique.

Pour soutenir les entreprises, notamment les PME et TPE, dans l'utilisation de procédés industriels plus sobres en énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre, l'État met un dispositif unique de subvention pour une liste pré-déterminée d'équipements de moins de 3 millions d'euros améliorant l'efficacité énergétique.

Les modalités de fonctionnement du guichet de subvention (entreprises éligibles, assiettes et biens éligibles, modalités de candidature et de calcul de l'aide, étapes de l'instruction d'une demande ou encore calendrier) sont consultables dans la notice d'information téléchargeable [ici](#).

[Plus d'informations ici](#)

6. Soutien de certaines cantines scolaires

L'État accorde un financement en faveur des cantines scolaires des écoles publiques élémentaires des petites collectivités qui s'engagent dans une transition durable, en proposant plus de produits locaux, biologiques et de qualité dans les repas qu'elles servent. Ce financement permettra par exemple l'achat d'équipement et de matériel nécessaire à la cuisine et la transformation des produits frais, la modernisation de la cantine ou encore la formation du personnel de cuisine.

Pour bénéficier de cette aide, les communes éligibles peuvent adresser une demande en remplissant le formulaire de demande de subvention sur le site internet de l'Agence de service et de paiement **jusqu'au 30 juin 2022**.

[Pour déposer une demande et pour plus d'informations, c'est ici](#)

7. AAP « i-Demo » : développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs

Opéré par la Bpifrance, l'appel à projets « i-Démo » dans le cadre du PIA, vise à développer les entreprises industrielles et les services sur les marchés porteurs, créateurs de valeurs et de compétitivité pour notre économie et promouvant les transitions énergétiques, écologiques et numériques. Ce programme a pour objectif des retombées économiques, technologiques, environnementales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières et concerne toutes les entreprises partenaires.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 3 mai 2022**.

[Pour déposer un dossier et pour plus d'informations, c'est ici](#)

8. Solutions et technologies innovantes pour les batteries

L'appel à projets « Solutions et technologies innovantes pour les batteries », opéré par Bpifrance, a pour objectif de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage, en promouvant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents.

Les projets attendus doivent être en lien avec les thématiques prioritaires suivantes :

- [Thème 1](#) : Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion
- [Thème 2](#) : Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel
- [Thème 3](#) : Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries
- [Thème 4](#) : Systèmes et packs batteries innovants

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 10 janvier 2023**.

[Pour déposer un dossier et pour plus d'informations, c'est ici](#)



Le Contrat d'Engagement Jeune

Le **Contrat d'Engagement Jeune** s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre d'eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion. Il vient remplacer la Garantie Jeunes.



Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est ce que c'est ?

En vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, il s'agit d'un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois* pour les jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Quand un jeune signe son contrat, trois éléments clefs pour sa réussite sont mis en œuvre :

1. Un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable ;
2. Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé d'activités individuelles, collectives et en autonomie encadrée reposant sur l'offre de service de Pôle emploi et des Missions Locales ;
3. Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois en fonction de l'âge, de ses ressources ou celles de son foyer et sous condition de respecter ses engagements.

* La durée de l'accompagnement pourra exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois.

Le Contrat d'Engagement Jeune, qui peut en bénéficier ?

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Le Contrat d'Engagement Jeune, comment en bénéficier ?

Il suffit de se rendre dans l'**agence Pôle emploi** ou dans l'antenne de la **Mission Locale** la plus proche de chez soi. Il est également possible d'effectuer un test sur le site **1jeune1solution** pour être recontacté par un conseiller de Pôle emploi de la Mission Locale la plus proche de chez soi.

À la signature du contrat un plan d'actions est élaboré en fonction des besoins du jeune qui précise les objectifs et la durée de l'accompagnement, qui ne peut excéder une durée de douze mois. Ce plan d'actions formalise la feuille de route du jeune et de l'opérateur qui assurera le suivi du contrat. C'est un outil évolutif, qui peut être modifié au cours de la durée de l'accompagnement dès que le conseiller l'estime pertinent en lien avec le jeune concerné.

Durant toute la durée du contrat, le jeune bénéficie de points d'étapes réguliers avec son conseiller référent, incluant des entretiens hebdomadaires et des points d'étapes mensuels.

Lien utile

Pour plus d'informations sur le Contrat d'Engagement Jeune, cliquez **ici**
Consultez la vidéo de présentation du Contrat d'Engagement Jeune **ici**